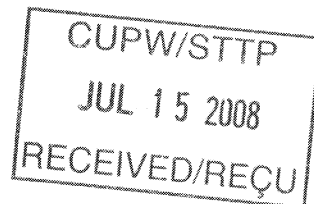


NOM : Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

ADRESSE : 377, rue Bank Street
Ottawa (Ontario)

CODE POSTAL : K2P 1Y3



OBJET : Résolution d'appui

Accusons réception de votre correspondance datée du :

Elle a été soumise à :

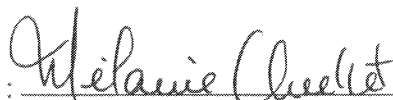
Elle sera soumise à la séance du conseil le :

Ci-inclus résolution 2008-07-238 en date du 7 juillet 2008.

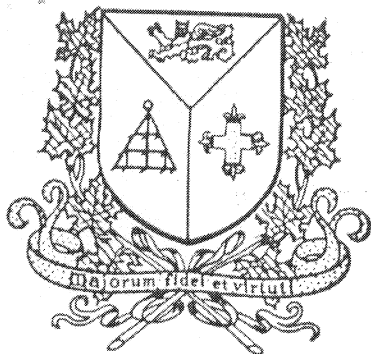
Ci-inclus le document suivant à savoir :

LA VILLE DE SAINT-PASCAL

Par :


pour Me Linda Mimeault,
greffière

CE : 10 juillet 2008



Extrait du
livre des
délibérations

Copie conforme
de
résolution

Procès-verbal du 7 juillet 2008

À une séance _____ ordinaire _____ du conseil de la Ville de Saint-Pascal, tenue en la salle des délibérations de l'hôtel-de-ville, à 405, rue Taché, le 7 juillet 2008 à 20 h 30 heures, conformément aux dispositions de la loi et des règlements, et à laquelle étaient présentes les personnes suivantes ; Mesdames et Messieurs les Conseillers Rénald Bernier, Daniel Drapeau, Yvan Soucy, Francine Soucy et Claude Lavoie

formant quorum sous la présidence de Cécile Joseph, mairesse _____, on procéda de la façon suivante :

Résolution no:

2008-07-238

DEMANDE POUR LE MAINTIEN DU SERVICE POSTAL PUBLIC ET UNIVERSEL.

CONSIDÉRANT que l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettres);

CONSIDÉRANT que si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du Québec;

CONSIDÉRANT que la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;

CONSIDÉRANT que le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Francine Soucy

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal indique à l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes son opposition à la déréglementation de Postes Canada et exige que le gouvernement du Canada tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

Signé _____
Cécile Joseph, mairesse

Signé _____
Me Linda Mimeault, greffière

Extrait certifié conforme
ce 10 de juillet 2008


Me Linda Mimeault,
greffière